



DEMANDE DE SUBVENTION ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES

**Dossier complet* à retourner avant le 31 mars 2022
au Service Développement culturel et sportif**

Règlement d'intervention

- Les demandes d'aide devront être transmises au plus tard le 31 mars 2022,
- La manifestation doit être obligatoirement portée par une association sportive affiliée à une fédération sportive nationale, dont le siège social est dans la Nièvre,
- elle doit obligatoirement se dérouler dans le département,
- elle doit avoir un caractère compétitif ou de loisirs de masse (manifestation ouverte à tous, licenciés et non licenciés). Les rencontres s'inscrivant dans le cadre d'une saison régulière, les sorties amicales, rassemblement/fête/anniversaire des associations ne sont pas éligibles.
- Elle doit être à minima soutenue par la collectivité l'accueillant. Ce soutien doit apparaître dans le budget soit sous forme de subvention soit sous forme de valorisation d'un apport matériel.
- Une même structure ne peut déposer qu'une seule demande d'aide aux manifestations par an.
- Toute manifestation sportive déjà aidée dans le cadre d'une convention d'objectif ne pourra faire l'objet d'une aide dans le cadre de ce programme.
- Toute manifestation ne pourra faire l'objet d'une aide si elle a déjà connu une édition précédente et a réalisé un excédent au moins 3 fois supérieur :
 - > au montant demandé dans le cas d'une première demande
 - > ou à la subvention déjà attribuée par le Département dans le cas d'un renouvellement de demande.
- L'aide ne peut pas dépasser 20 % du budget prévisionnel global de la manifestation.

S'agit-il :

d'une 1^{ère} demande

d'un renouvellement

Montant de l'aide sollicitée : €

**Retrouvez ce formulaire
sur www.nievre.fr**

Les informations recueillies à l'aide de ce formulaire font l'objet d'un traitement et sont destinées au Conseil départemental dans le cadre de ses relations avec les acteurs culturels et sportifs du territoire. Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (RGPD et loi Informatique et Libertés modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation ou de portabilité des informations vous concernant. Dans ce cadre, votre demande doit être adressée, en justifiant de votre identité, par voie postale auprès de Mme la Déléguée à la Protection des données - Hôtel du Département - 58039 NEVERS Cedex, ou par courriel à l'adresse : protection-donnees@nievre.fr

PIÈCES À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT AU PRÉSENT DOSSIER

- Bilan qualitatif de l'édition précédente (descriptif ; nombre de participants (répartition par catégories...) ; nombre de spectateurs ; revue de presse...).
- Compte de résultat de l'édition précédente.
- Budget prévisionnel de la manifestation.
- Budget prévisionnel et compte de résultat n-1 de l'association.
- RIB.

* Tout dossier incomplet ne pourra être étudié et la subvention ne pourra pas être attribuée.

ORGANISATEUR

Nom de l'association :

Adresse du siège social :

Fédération d'affiliation :

N° SIRET :

Nom du président :

Adresse :

Contacts du président (mail/tél.) :

Coordonnées d'un autre correspondant en cas de besoin d'informations complémentaires :

IDENTITÉ DE LA MANIFESTATION

Nom de la manifestation :

Date : le..... ou du au.....

Lieu de la manifestation :

Discipline sportive :

RENSEIGNEMENTS SUR LA MANIFESTATION

Description :

La manifestation est : une compétition officielle de loisir ouverte à tous (licenciés et non licenciés)

Niveau : Départemental Régional National

Nombre de participants attendus :

Profil des participants (jeunes ; adultes ; public féminin / masculin...) :

ORGANISATION DE L'ÉVÉNEMENT

Nombre de bénévoles sollicités :

Nombre de spectateurs attendus :

L'inscription des participants est-elle payante ?

oui non

Si oui, tarif(s) :

L'entrée aux spectateurs est-elle payante ?

oui non

Si oui, tarif(s) :

Autres financements sollicités :

État Communes Communauté de communes / agglomération Région Privé

Médiatisation / communication :

Locale Départementale Régionale Nationale

Supports envisagés :

Télévision Radio Internet / réseaux sociaux Affichage / flyers Presse

Toute manifestation ayant bénéficié d'une aide du Département devra faire apparaître le logo du Département de la Nièvre sur ses supports de communication.

Date et signature
de l'organisateur :

Sensibilisation éco-responsable



Ne jeter aucun déchet au sol et respecter le tri des déchets

Favoriser les aliments sans emballage et utiliser des gobelets recyclables ou réutilisables



Nettoyer le site de la manifestation sitôt sa fin



Privilégier les produits locaux et bio pour les ravitaillements ou repas



Favoriser le co-voiturage pour se rendre sur le lieu de la manifestation



Privilégier les producteurs et artisans/commerçants locaux pour récompenser les sportifs